



## **Formation permanente « Environnement »**

### **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 mai 2022**

#### **Présents**

---

##### Présidence :

Mme Sandrine Godfroid, absente excusée.

La présidence est assurée par Mme Béatrice Sédillot.

##### Secrétariat – Représentants SDES :

Mme Béatrice Michalland

M. Jean-Louis Pasquier

##### Membres permanents :

M. Daniel Belon (FNCCR)

M. Robert Benda (DG Trésor)

M. Arnaud Berger (FNE)

M. Loïc Bérout (DGPR)

Mme Laura Berthet (DG Trésor)

M. Jean-Pierre Bompard (Humanité et Biodiversité)

Mme Éléonore Cécillon (DG Trésor)

Mme Patricia Crifo (École Polytechnique)

M. Hugues Dantin (FP2E)

Mme Gaëlle Deronzier (OFB)

M. Julien Fosse (France Stratégie)

M. Benoît Galaup (EPE)

M. Logan Gourmand (DG Trésor)

M. Yann Kervinio (ENPC)

M. Gilles Lafforgue (TBS)

M. Julien Lefebvre (ONF)

M. Vincent Marcus, (CGDD-SEVS)

M. Rémi Montgruel (Ifremer)

Mme Aude Pommeret (Université Savoie-Mont Blanc)

M. Régis Taisné (FNCCR)

#### **INTRODUCTION**

Béatrice Sédillot introduit la séance. Elle précise aux membres que Sandrine Godfroid est souffrante et ne pourra pas présider cette séance. C'est donc elle-même qui présidera cette deuxième réunion de la formation permanente « Environnement » de la CEDD.

L'ordre du jour comporte 5 points :

1. Budget vert et dépenses des comptes de l'environnement : quelles différences ?
2. Dépense en faveur de la biodiversité et état de la biodiversité : quels liens possibles ?
3. Résultats d'évaluations internationales des services rendus par la biodiversité
4. Résultats de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Efese)
5. Points divers

## BUDGET VERT ET DEPENSES DES COMPTES DE L'ENVIRONNEMENT

**Béatrice Michalland** présente une analyse comparative entre la dépense favorable de l'Etat à l'environnement telle qu'estimée dans le budget vert et la dépense en faveur de la protection de l'environnement calculée dans le cadre des comptes de l'environnement.

### Discussion

**Vincent Marcus** (CGDD-SEVS) précise que le budget vert est une production interministérielle du CGDD avec la direction du budget, la direction de la législation fiscale et la DG Trésor.

**Jean-Pierre Bompard** (Humanité et Biodiversité) pose deux questions : les pratiques agricoles, qui ont des conséquences sur la biodiversité, sont-elles prises en compte, aussi bien dans la mesure du Budget vert que dans la dépense de protection ? Constate-t-on des divergences ou des convergences d'évolution quand on compare le Budget vert et la dépense de protection de l'environnement ?

- **Vincent Marcus** répond que le budget vert n'a pas la profondeur historique des comptes de dépenses (3 ans d'historique pour le budget vert). Des comparaisons ne peuvent donc être conduites sur longue période à ce stade ; il est prévu toutefois de remonter un peu le temps pour pouvoir apprécier les choses en évolution.  
*S'agissant de la prise en compte de l'agriculture dans le budget vert, les crédits européens du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ne sont pas dans le périmètre. Seuls sont donc pris en compte les crédits du 2<sup>ème</sup> pilier de type Maec, donc favorable à l'environnement, à la biodiversité. Une réflexion est en cours pour intégrer l'ensemble des transferts européens au budget vert.*
- **Béatrice Michalland** précise que dans les comptes de dépenses, 0,89 milliards d'euros sont identifiés comme étant une dépense européenne en faveur de l'environnement et ce qui correspond au montant des MAEC, axées sur les mesures ayant pour intention d'améliorer et protéger l'environnement (ex. fauche tardive).

**Aude Pommeret** (Université Savoie-Mont Blanc) s'interroge sur la différence entre les dépenses mixtes et les dépenses neutres dans le budget vert, étant entendu que toute dépense a des effets sur l'environnement. Est-ce que neutre veut dire non mesuré ?

- **Vincent Marcus** répond que dans la méthodologie du budget vert (PLF2022), on distingue les dépenses « neutres » des dépenses « non cotées ». Les dépenses neutres sont celles sans effet significatif sur l'environnement (ex : les transferts sociaux aux ménages, la plupart des dépenses de rémunérations et de retraites des agents de l'État, les dépenses régaliennes). Les dépenses « non cotées » sont les dépenses pour lesquelles l'état actuel des connaissances scientifiques ou le manque de données disponibles ne permet pas d'évaluer de manière fiable et/ou consensuelle l'impact environnemental. On ne peut pas dire, pour l'instant, si ces dernières sont favorables ou non. Une dépense cotée « mixte » comprend à la fois des axes cotés favorablement et des axes cotés défavorablement voire, le cas échéant, neutres.

**Arnaud Berger** (FNE) trouve très intéressant le tableau de comparaison dépense/budget. Il demande quelles sont les perspectives d'évolution de ce travail. Serait-il, par exemple, possible de faire des rapprochements entre le prix des pollutions de l'eau et ceux qui en payent la dépollution (ménages, collectivités ...) ?

- **Vincent Marcus** mentionne que le budget vert n'est pas adapté à ce type d'analyse mais renvoie sur une publication sur les coûts des pollutions agricoles de l'eau, un peu ancienne, où il pourra trouver des éléments pouvant l'intéresser : <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0070/Temis-0070550/19342.pdf>

**Arnaud Berger** déclare qu'il serait intéressant de systématiser les analyses du déséquilibre entre pollueurs et ceux qui payent la dépollution.

## DEPENSE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET ETAT DE LA BIODIVERSITE

**Jean-Louis Pasquier** présente le travail réalisé à l'occasion de la publication du bilan environnemental de la France sur la mise en relation des dépenses en faveur de la biodiversité avec des indicateurs d'état ou de réponses relatifs à la biodiversité (p 28 à 33 du [bilan environnemental de la France – édition 2021](#))

### Discussion

**Jean-Pierre Bompard** constate que dans le graphique sur « La réhabilitation des milieux aquatiques: oiseaux d'eau hivernants vs zones humides », les dépenses de protection augmentent sans que la situation ne s'améliore beaucoup. Il estime que cela peut paraître troublant pour les lecteurs et insiste sur la nécessité d'une évaluation de l'efficacité des dépenses publiques.

- **Béatrice Sédillot** indique que les résultats paraissent certes en deçà des attentes, mais que les interprétations restent complexes. On ne dispose pas, en effet, d'éléments contrefactuels sur ce qu'aurait été l'évolution de la situation écologique en l'absence de la dépense.
- **Vincent Marcus** répond qu'effectivement des évaluations plus poussées seraient nécessaires mais que le graphique présente l'avantage de poser un premier constat. Il signale que des travaux sont en cours au SEVS pour essayer d'évaluer plus finement et plus précisément les mesures d'amélioration de l'état des eaux et de l'état des milieux.
- **Béatrice Sédillot** suggère que ces travaux soient présentés lors d'une prochaine séance de la Formation.

## RESULTATS D'EVALUATIONS INTERNATIONALES DES SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITE

**Éléonore Cécillon et Laura Berthet** présentent le travail réalisé sur les évaluations des services rendus par la biodiversité et publié dans un [Trésor-Eco de décembre 2021](#).

### Discussion

**Béatrice Sédillot** demande des précisions sur la base Teeb (The Economics of Ecosystems and Biodiversity).

- **Laura Berthet** répond que cette base a été créée en 2007 à l'initiative politique du G8+5 pour travailler sur les bénéfices de la biodiversité. La base de données est accessible sous <https://www.esvd.info/ourdatabase>

**Jean-Pierre Bompard** demande comment expliquer l'écart « de 0 à 46 M USD/ha/an » entre les évaluations présentées et quels sont les services identifiés derrière ces valeurs. En tant que responsable de l'association « Humanité et Biodiversité », il se demande comment il est possible de combiner des politiques de défense de la biodiversité avec des politiques sociales. Il peut en effet y avoir des politiques favorables à la protection de la biodiversité qui soient des facteurs aggravants des inégalités. Enfin, il s'interroge sur la question des préférences en citant l'exemple des Parcs naturels régionaux pour lesquels la France fait le choix de ne pas faire payer l'entrée : comment est évaluée cette préférence ?

**Rémi Montgruel** émet de fortes réserves à l'égard de l'étude de Costanza et al. (2014), citée dans la présentation comme étant régulièrement prise comme référence et s'appuyant aussi sur la base TEBB. Il rappelle qu'il s'agit de la mise à jour d'une étude antérieure aussi dirigée par Costanza (2007) qui tentait pour la première fois de donner une valeur économique aux services écosystémiques à l'échelle mondiale et reconnaît la prudence des autrices au sujet de cette étude. S'agissant des méthodes, il a retenu que dans la base de données mobilisée, trois méthodes étaient utilisées, dont celle des préférences pour laquelle seule la méthode des préférences révélées est citée. N'y a-t-il pas également des préférences déclarées dans la base de données ?

- S'agissant des méthodes, **Laura Berthet** répond que derrière les 3 catégories de méthodes citées, il y a encore une grande diversité de méthodes. Pour schématiser, l'approche par les coûts peut se fonder soit sur les coûts de remplacement ou soit sur les coûts de maintien. Il en va de même pour les préférences : selon les études présentes dans la base, on va avoir des préférences déclarées ou des préférences révélées. Dans les préférences révélées, on utilise différentes méthodes économiques pour mettre un prix à des préférences indiquées mais pas forcément valorisées. Elle cite 2 exemples, celui de la méthode des prix hédoniques pour les services rendus par la forêt à travers le prix de l'immobilier selon la proximité à la forêt et celui des coûts de déplacement pour la visite des parcs naturels ou autres aires protégées.

**Rémi Montgruel** se demande jusqu'à quel niveau de précision dans la variable Biom l'étude est descendue. D'après les résultats, ce sont les écosystèmes les mieux conservés qui auraient les plus fortes valeurs.

- **Laura Berthet** répond qu'ils ne sont pas allés au-delà des dix Biomes décrits. Par ailleurs, il ne leur a pas semblé utile d'aller très loin dans une équation économétrique détaillée. Le but recherché était plutôt l'inverse, pour voir observer des grandes disparités par blocs.

**Yann Kervinio** émet deux commentaires. Le premier porte sur les différences importantes qui peuvent exister entre les valeurs mobilisables, selon qu'on utilise des valeurs moyennes ou marginales. Deuxièmement, l'évaluation des services écosystémiques peut s'appuyer sur des notions différentes que les bases telle que TEBB peinent à retracer par manque de finesse.

Il salue la conclusion sur la préférence pour l'approche coût-efficacité par rapport à l'approche coût-bénéfice. Il souligne l'importance de distinguer les notions de coûts de maintien ou de restauration, d'une part, et celle de coût de remplacement, d'autre part. D'où l'importance, selon lui, de la clarification faite à ce sujet dans le cadre de l'Efese.

Il interroge les autrices au sujet d'une autre base (EVRI) consacrée à la valeur des services écosystémiques. Il pose la question de la diversité des valeurs observées et demande quel usage est envisagé de celles-ci.

- **Laura Berthet** répond que la publication Trésor-Eco voulait effectivement mettre en avant la diversité des valeurs. Il n'y a pas une seule valeur de la biodiversité: du fait de ses qualités intrinsèques et de sa diversité et du fait des méthodes d'évaluation (celles-ci restent imparfaites mais tentent de prendre en compte toutes les valeurs des services écosystémiques). Elle précise qu'alerter sur la fragilité des valeurs disponibles est aussi une incitation à développer la recherche académique sur le sujet.
- Sur la question de l'usage de ces valeurs, Laura Berthet précise que cela doit être fait au cas par cas selon l'objectif politique. Elle cite comme exemple le bureau en charge des aides au développement, en lien avec l'AFD, qui cherche de plus en plus à valoriser la biodiversité pour analyser les projets à financer. Il existe souvent des arbitrages à faire entre divers objectifs et ces valeurs permettent de donner un autre éclairage.

## RESULTATS DE L'EVALUATION FRANÇAISE DES ECOSYSTEMES ET DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES (EFESE)

**Vincent Marcus** présente le travail réalisé dans le cadre d'Efese, quelques exemples de méthodes mobilisées et de valeurs obtenues.

### Discussion

**Béatrice Sédillot** précise que le SDES profitera du travail fait dans le cadre d'Efese pour les comptes d'écosystème, demandés par Eurostat.

**Jean-Pierre Bompard** trouve la conclusion de la présentation de Vincent Marcus bien optimiste. Il demande comment appliquer ce type de méthode à la question de l'avenir du mix énergétique français. A quel moment les approches biodiversité vont-elles être intégrées dans les approches énergétiques, face au débat sur l'indépendance énergétique et les tonnes de carbone évitées? Le climat est beaucoup plus porté, politiquement, socialement, que la biodiversité.

- **Vincent Marcus** répond que la valeur tutélaire du climat est également une valeur construite et qu'il faut se rappeler qu'il existe des incertitudes autour de sa valeur. A la question de savoir s'il faut s'occuper de la biodiversité avant le climat, une réponse a été donnée en mettant l'objectif zéro artificialisation nette dans la loi (principale cause d'érosion de biodiversité sur le territoire français). Quant aux impacts biodiversité des ENR ou des différentes stratégies énergétiques, le sujet est bien identifié politiquement.

## POINTS DIVERS

**Yann Kervinio** fait part d'un projet dans le cadre du Mastère spécialisée « politiques et action publiques pour le développement durable » de l'Ecole des Ponts ParisTech et AgroParisTech. Il indique qu'un sujet de Groupe d'analyse d'action publique (GAAP), en lien avec cette formation, va être proposé sur « les comptes économiques de l'environnement et transition écologique – Un état des lieux des usages ». L'objectif du travail sera d'inventorier et évaluer les usages des comptes économiques de l'environnement au regard des objectifs de l'action publique en matière de transition écologique. L'étude consistera d'abord dans un recensement des utilisateurs actuels ou potentiels. Celui-ci sera complété d'un examen des conditions de leur diffusion. Enfin, l'étude a également pour objectif d'identifier des pistes d'amélioration de leur utilisation ou des comptes eux-mêmes (ex. mise en cohérence avec d'autres sources). Le travail démarrerait en septembre avec des résultats pour le début de l'année 2023.

## CONCLUSION

**Béatrice Sédillot** conclut la séance en remerciant les intervenants et en remerciant les participants pour leurs réactions et questions qui ont permis de nourrir les réflexions du groupe. Elle donne rendez-vous aux membres à la prochaine réunion à l'automne pour la suite des travaux.

Par message, suite à la réunion, **Jean-Pierre Bompard** propose pour un prochain thème de réunion de regarder les "instruments" d'une planification écologique, les indicateurs de résultats et ainsi d'aborder la question de l'action ou inaction...en termes d'instrument de mesure à disposition des décideurs et des acteurs.